

LETTRE AU HAUT CLERGÉ DE FRANCE SUR LE PLAN DE TOLÉRANCE ; QU'IL ne cesse de présenter au Gouvernement.

Nescitis cujus spritus estis ;
LUC. chap. 9.

MESSIEURS,

Un Citoyen, que vous instruisez quelquefois, sinon par vos Sermons, du moins par vos Mémoires, vos Remonstrances & vos Mandemens, prend la liberté de vous communiquer ses idées sur un objet intéressant, qu'on a passé sous silence.

Le hasard, je l'avoue, a mis quelque distance en-

tre vous & moi ; mais cela ne sauroit m'enlever ni le droit de penser, ni le droit d'écrire. Intimidez le vulgaire, qui vous observant seulement de loin, ne sait que vous admirer & vous obéir ; l'énergie que m'a donné l'éducation, bien plus que la naissance, me rend capable de fixer l'éclat dont vous rayonnez ; d'apprécier les propositions que vous entréprenez de défendre ; & de montrer même, que, si elles sont erronnées, on auroit tort de les adopter.

Mon ingénuité vous déplaira peut-être, comme celle de tant d'autres ; mais vous avez beau murmurer, vous avez beau vous plaindre, la lumiere, en dépit de vous, sort aujourd'hui de tous côtés. Elle éclaire les abus en tout genre, ceux la même que le temps a consacrés parmi vous. Déjà on les avoit entrévus ; mais il falloit une circonstance heureuse pour oser les articuler, & sur-tout les combattre.

Ce moment est arrivé. Un écho général nous repete : ouvrez les yeux Français ; voyez ce qui se passe dans le sanctuaire. Les successeurs de J. C. sont sortis de leur simplicité primitive : Ils se partagent leurs revenus, mais d'une maniere qui choque toutes les lois de la proportion : Ils sont les Disciples d'un maître qui ne s'occupa que du salut des ames ; & leurs intérêts personnels, ou d'objets étrangers à leur mission, les absorbent exclusivement : leur regne n'est pas de ce monde ; & *ils aiment les premieres places dans les*



festins & les premieres chaires dans les synagogues : (1) ils consentent d'être imposés, mais sous une réservation aussi injuste en elle-même, que contraire au bien public.

Mon intention n'est pas de revenir sur ces objets, mais d'examiner le plan de tolérance, consacré parmi vous. Il fut moins connu, lorsque les circonstances vous permirent de le cacher ; mais aujourd'hui vous déchirez le voile : aujourd'hui vous montrez à toute la France, que vous ne voulez pas de rivaux à vos côtés.

Ce n'est pas que vous ayez tous ces mêmes principes. Je vous distingue de la foule, Prélats doux & humains : vous qui bravant l'opinion vulgaire, semblez accréditer l'aimable tolérance, bien plus propre à faire des conquetes, qu'un zéle amer & persécuteur. Nourrissez constament des sentimens qui vous honnorent. Si quelqu'un vous censure, les sages vous approuvent, & la postérité peut-être vous dressera des Autels.

O vous, à qui je m'adresse ! écoutez des faits que vous ne sauriez contredire : pesez des réfléxions, tra-

---

(1) *Amant autem primos recubitus in cœnis, & primas cathedras in synagogis. Math. cap.* 23.

Ils se disent par humilité, le premier corps de l'État ; crainte même qu'on ne l'oublie, ils ne cessent de le répeter. Voyez en particulier les Discours de M. de Narbonne, dans les Assemblées.

cées à la hâte , mais muries de ſang froid ; ſi elles vous engagent à revenir ſur vos principes , ſans conſulter ni intérêt de corps , ni préjugé d'éducation , je croirai , alors , pouvoir dire aux Calviniſtes : vous n'avez plus rien à craindre du haut Clergé.

Quand vous vous élevatez contre l'Edit de Nantes, cette démarche auroit été bien vue, ſi elle eut été de votre reſſort : encore auroit-il fallu demander à Louis XIV de le modérer & non l'étendre; vous auriez détruit par là une rivalité funeſte à la tranquilité publique, & évité le reproche qu'on vous a fait , & qu'on vous fait encore , d'avoir ſacrifié , dans cette circonſtance , l'Etat à votre ambition.

Mais rien ne peut adoucir à cet égard la ſévérité de vos principes. Quel ne fut pas votre mécontentement, lorſque Louis XV ceſſa de mettre en vigueur les lois terribles qui exiſtoient contre les Proteſtans ! comme vous eſſayatez de lui inſpirer de nouveau , ce zéle amer qu'il avoit déployé dans les premieres années de ſon regne , plus par vos ſuggeſtions , que par le mouvement de ſon cœur (1). Quelles précautions ne mi-

(1) L'aſſemblée du Clergé de 1765 , diſoit à Louis XV : « Il n'y a dans votre Royaume qu'un ſeul Maître , un ſeul » Monarque à qui nous obéiſſons : il n'y a auſſi qu'un ſeul » culte & qu'une ſeule Religion ; Votre Majeſté connoît » le caractere de ſa Nation , la fauſſeté mille fois démon- » trée des pretextes par leſquels on voudroit appuyer le tolé- » rantiſme , auſſi contraire dans cet état aux vues d'une » ſaine politique , qu'au bien de la Religion ».

tez-vous pas en œuvre, lors du couronnement de Louis XVI, pour empêcher qu'aucune idée de tolérance ne s'accreditat dans ſon eſprit ! quel Mémoire ſi terrible ne mittez-vous pas ſous ſes yeux en 1780 ; mais tous vos efforts furent inutiles ; des génies éclairés, des polytiques profonds combinent enfin une loi, qui, ſans déroger aux vues de Louis XIV, aſſure aux non-Catholiques, les droits naturels que nous leur avions uſurpés.

Le prélude de ce projet vous conſterna. Vous eſſeyatez d'en croiſer l'exécution. Vous fitez paroître un Diſcours donc la France fut indignée (1). Vous y choquiez la vérité & la deſçence, comme la Religion & le bien public : auſſi perſonne n'entreprit de combattre la fauſſeté de ſes aſſertions (2) & le ſeul effet qu'il produiſit peut-être, fut de jetter l'épouvante parmi ceux-là même qui avoient concouru à lui donner le jour (3).

---

(1) Diſcours à lire au Conſeil, en préſence du Roi, par un Miniſtre Patriote.

Cet ouvrage, attribué à l'Abbé Lenfant, a été enviſagé comme l'ouvrage de MM. les Evêques ; car outre qu'il ſe trouve le canevas de leurs dernieres Remonſtrances, il n'eſt rempli, s'il faut ainſi dire, que des Mémoires qu'ils ont fourni.

(2) Je me trompe : en cherchant un peu je me ſouviens que Linguet en rendit compte dans le cent-un numero de ſes Annales, (tome 13) ; & l'analyſe qu'il en donne juſtifie pleinement l'impreſſion qu'il a fait ſur moi.

(3) Ce fut un ſpectacle bien ſingulier que ce qui ſe paſſa

Enfin l'édit de Novembre 1787 eſt enregiſtré. La partie la plus ſaine de la nation y applaudit : vous ſeuls eſſeyâtes de vous contraindre, pour mûrir en ſecret la marche que vous deviez tenir (1).

Votre poſition, en effet, étoit de plus embaraſſantes : vous ne vouliez pas vous taire, & vous n'oſiez parler. L'opinion, la loi promulguée, l'eſprit du gouvernement, tout étoit contre vous : n'importe vous projetez de patienter & de parler enſuite. Votre corps ſe réunit l'année d'après : vous y poſez en principe qu'il ne faut pas de Proteſtans en France. Comment réaliſer un ſi beau projet ? Demanderez-vous au Souverain, qu'il les proſcrive de ſes Etats ? Ce ſeroit vous compromettre, puiſque le bien public exige qu'ils ſoient conſervés : demanderez-vous qu'on les perſécute & qu'on les vexe, avec la même rigueur qu'on le fit autrefois ? Ce ſeroit vous afficher comme des tyrans, & ſoulever contre vous toutes les têtes penſentes.

à la publication de cet ouvrage ; puiſqu'on vit ceux qui devoient le craindre, le rechercher ; & ceux qui en étoient les auteurs, le deſavouer hautement, & le cacher avec ſoin.

(1) En attendant ces dignes Prélats engagerent MM. les Curés, qui ſont, entre leurs mains, des agens aveugles & paſſifs, à témoigner aux Calviniſtes, combien ils les regrettoient, du peu d'étendue que Sa Majeſté avoit donné à ſon Edit. Quelle diſſimulation ! Quelle hypocriſie ! O Sacerdoce romain, que tu es expert dans cet art-là !

Que faites-vous alors ? Vous essayez de mitiger ces deux extrêmes, & vous dites au Roi, dans vos dernieres remonstrances : » Tandis, SIRE, que vous » abolirez les lois rigoureuses, portées contre les Hé- » rétiques, que des formes sagement combinées, » assureront leurs naissance, mariage & décès, qu'ils » jouiront paisiblement de leurs propriétés, & qu'il se- » ront reçus sans difficulté dans les Arts, Métiers & au- » tres professions; des Ordonnances moins sévéres, mais » plus fidellement exécutées, proscriront l'exercice de » toute autre religion, que de la religion Catholique; » les Prédicans disparoîtront, les assemblées cesseront, » & les non-Catholiques demeureront exclus de » l'exercice des droits de patronage, & de la posses- » sion des charges & emplois liés à l'ordre public. » Ainsi seront conciliés les droits de la religion & de » l'humanité, & cette précieuse harmonie fera époque » dans nos annales, pour la gloire de votre regne & » le bonheur de la nation ».

Quel est donc votre systême, Messieurs ? Vous voudriez qu'on accordât aux Calvinistes, certain droit de citoyen, mais qu'on prohibât, à toute rigueur, le libre exercice de leur culte. Avez-vous bien réflechi ce plan ? De bonne foi entreprendriez-vous de le défendre ?

Je suis choqué, je l'avoue, que vous, ministres des autels, vous, que le Sauveur du monde a uniquement circonscrit dans l'administration des choses Saintes, vous vous permettiez de tracer des lois sur des objets

de pure adminiſtration. Demandez que notre religion ſoit maintenue, & excluſivement protegée : empêchez que nos dogmes ne s'altérent, que notre morale ne s'affoibliſſe, que notre culte ne perde de ſa majeſté ; vos ſoins, à cet égard, mériteront nos éloges ; mais laiſſez au Souverain, auſſi zèlé que vous pour la religion de ſes peres, le ſoin de combiner dans ſa ſageſſe, juſqu'à quel point il eſt avantageux ou funeſte de tolérer un culte étranger.

Vous vous immiſcez donc ici dans une diſcuſſion qui vous eſt étrangere. Depuis quand la police du royaume eſt-elle de votre reſſort ? En vertu de quel titre prétendez-vous maîtriſer Sa Majeſté, dans ce qui eſt uniquement abandonné à ſes lumieres ? Vous a-t-elle conſulté ſur cette queſtion ? Doit-elle même le faire ? (1) Hélas ! elle ne le fait que trop ſouvent ;

(1) » L'avis que je propoſe, diſoit au Roi, M. le Baron » de Breteuil, Miniſtre & Secretaire d'Etat, l'avis que je » propoſe, c'eſt de ne point admettre le Clergé dans l'exa- » men de cette nouvelle loi, ou plûtot de cette loi renou- » vellée. Il ne fut point appellé, quand elle fut promul- » guée pour la premiere fois, ſous Louis XIV, le Clergé » n'a eu le droit de ſe mêler dans cette affaire, que du mo- » ment où l'on a donné aux Calviniſtes, le nom *de nouveaux* » *convertis* ; lui-même leur a enfin rendu & avec raiſon, » le nom de *Calviniſtes* ; & dès-lors elle lui eſt devenue » étrangere. Il ne fut point appellé, ni aux Conférences » pour l'Édit de Nantes, ni au Conſeil ſur la révocation. » Il ne s'eſt point mêlé de l'adminiſtration de Juifs, des

trop ſouvent vous l'avez induite à oublier ſes intérêts pour ſervir les votres. On l'apperçoit peut-être, & il eſt étonnant que vous cherchiez à vous le déguiſer.

Vous propoſez un plan, qu'on croiroit combiné ſur l'état actuel des choſes ; mais qui n'eſt que celui-là même, que vous produiſites autres fois. Y avez-vous bien penſé, Meſſieurs ? N'étoit-il pas aiſé de prévoir, que rejetté dans un temps, où les Proteſtans n'étoient rien en France, il devoit néceſſairement déplaire, lorſqu'un Edit ſolemnel avoit donné à ces Sectaires le glorieux titre de citoyen ? Oh ! que vous vous êtez compromis ! comme vos anciens ſuccès vous ont inſpiré de confiance ! comme vous meſurez vos forces, moins ſur ce qu'elles ſont, que ſur ce qu'elles ont été !

Vous avez beau vous plaindre, le gouvernement a fait ce qu'il devoit faire. Ne pouvant, ni perſécuter les Calviniſtes, ſans révolter la raiſon, ni les proſcrire, ſans nuire au bien public, il les a admis dans ſes Etats ; il leur a rédonné le titre de citoyen ; & pouvoit-il ſe refuſer à cet acte juſtice, je dirai même à cet acte d'humanité ? Mais vous avez été contraints, d'en faire l'éloge. » Non, SIRE, diſiez-vous à Sa Majeſté, en terminant votre dernier aſſemblée ». Nous » n'envierons jamais à nos freres errans les doux noms

---

» Luthériens, des Anabatiſtes. Ce droit appartient excluſivement à la puiſſance temporelle ». Voyez, éclairciſſement, hiſt. ſur les cauſes de la révocation de l'Edit de Nantes, ſeconde partie, pag. 131.

» de peres & d'époux ; nous verrons avec ſatisfac-
» tion des enfans, nés ſans honte, partager, ſous la
» protection de la loi, l'héritage de ceux qui leur
» ont donné le jour ; nous bénirons Votre Majeſté d'a-
» voir mis un terme à l'étonnante contradiction qui
» armoit les lois contre les droits de la nature » (1).

Sous ce rapport, les Calviniſtes peuvent conſerver leurs propriétés, déployer leurs talens, légitimer leurs unions, jouir des droits inhérens à leur qualité d'homme ; mais dès-là qu'on les admet pour citoyens, on doit ſupporter auſſi leurs opinions religieuſes. L'un eſt inſéparable de l'autre. L'homme qui a mûri ſes idées, tient à ſon culte, comme à ſa propriété, & par conſéquent il faut qu'il le profeſſe, s'il ne veut pas y renoncer.

C'eſt ce qu'a très-bien prouvé l'auteur que vous ſoudoyates. Entendez comme il raiſonne : « Que fai-
» roient les Proteſtans ? après avoir obtenu l'état ci-
» vil, ils ne manqueroient pas de demander des Tem-
» ples & le culte public : & j'oſe vous l'avouer, SIRE,
» rien ne feroit plus conſéquent de leur part, que
» cette demande. Une exiſtance civile entraine indiſ-
» penſablement une exiſtance religieuſe. Accorder
» l'une, c'eſt prendre l'engagement tacite d'accorder
» l'autre. Comment concevoir en effet qu'une ſociété
» d'hommes, avouée par la loi, puiſſe exiſter ſans un
» culte extérieur, & ſans qu'il ſoit hautement pro-

(1) Diſcours de M. l'Archevêque de Narbonne.

» feſſé ? Tant que nous vécûmes ſous la diſgrace de
» la loi, pourroient vous dire les Proteſtans, cette
» excommunication civile nous retranchoit de la ſo-
» ciété ; & des-lors, ſans exiſtance légale, il eût été
» abſurde de prétendre à une exiſtance religieuſe.
» L'on eſt citoyen avant que d'être chrétien. Les termes
» dans leſquels cette maxime, canoniſée ſur-tout en
» France, eſt énoncée, nous préſente la qualité de
» citoyen ſeulement comme *antérieure*, & non com-
» me excluſive de celle de Chrétien. Ce qui ne fait
» que *précéder*, annonce *une ſuite* ; & la conſéquence
» eſt toujours du même ordre que le principe d'où elle
» émane. Par état civil nous pouvons aujourd'hui
» réclamer un Roi : nous devons donc avoir égale-
» ment un Dieu ; & comme admis au nombre de
» ſes Sujets, nous devons déſormais au chef de l'état
» des hommages extérieurs ; il ne peut s'oppoſer à
» à ce que nous rendions pareillement un culte exté-
» rieur à la divinité. Ce deſpotiſme impie tendroit à
» s'attribuer à lui ſeul nos reſpects & notre vénéra-
» tion : cette idée indigne & révolte des Chrétiens. Un
» grand Prélat catholique a dit du Monarque, qu'il
» étoit la *ſeconde Majeſté* ; ſans un culte extérieur, où
» ſeroit pour nous *la premiere* ? L'état civil nous au-
» toriſe à nous préſenter hardiment dans le palais du
» Souverein ; pourquoi ne pourrions-nous, avec la
» même publicité, paroître dans un Temple érigé par
» nous à la Divinité ? La qualité de citoyen nous
» donne droit d'aller nous jetter, ſans voile, aux

» pieds du trône de notre Souverain : pourquoi ne
» pourrions-nous publiquement aller embraſſer les
» autels de notre Dieu, ne fût-ce que pour lui adreſ-
» ſer nos vœux pour la proſpérité de l'Empire & du
» Monarque ? Ainſi pour s'aſſurer même de notre fi-
» délité & de notre dévouément au Prince, par le
» témoignage le moins équivoque parmi les hommes,
» celui de la Religion, l'Etat doit nous accorder des
» Temples. La juſtice, la décence, l'intérêt même du
» Souverain exigent donc que nous ayons un culte pu-
» blic. Que répondroit, SIRE, votre Conſeil à des
» raiſons auſſi perſuaſives (1) » ?

L'état religieux eſt donc inſéparable de l'état civil. C'eſt ce qu'a ſoutenu votre Agent ; c'eſt ce que vous inſinuates vous-même, tandis que l'Edit de Novembre n'étoit pas encore enrégiſtré ; & cette propoſition, vraie alors, ne le feroit-elle plus aujourd'hui ? Quoi ! ne meſureriez-vous les principes des choſes que ſur la mobilité des moyens que vous employez pour parvenir à vos vues ?

Mais où vous emporte votre zéle ! Non je ne puis concevoir, que des Prélats, des Prélats tels que vous, que des hommes inſtruits par état des dangers de l'irreligion, puiſſent propoſer à Louis XVI. de laiſſer dans ſon Royaume deux millions de ſujets ſans culte, ſans inſtruction, ſans ſacremens, ſans diſcipline religieuſe, ſans frein en un mot pour contenir leurs paſ-

(1) Diſcours à lire au Conſeil, pag. 103.

ſions : que deviendroient-ils alors ? L'ignorez - vous, Meſſieurs ? Oubliant leurs principes ſans aimer les nôtres, ils tomberoient dans le relâchement, du relâchement dans l'indifférence ; de l'indifférence dans l'incrédulité ; & l'incrédulité manquant d'énergie pour attacher ſans diſtinction tous les hommes à la vertu, nous ne verrions plus à nos côtés que des citoyens ſans mœurs & ſans délicateſſe ; des vagabons, des ſcélerats, qui troubleroient la tranquilité publique, & qui deviendroient le fléau de la nation, aprés en avoir été la honte & le ſcandale.

Ce n'eſt pas là la ſeule conſéquence qui réſulteroit de votre ſyſtême. Ah ! vous avez beau nous dire : « Les » errans ſeront toujours nos ſemblables, nos concito- » yens, nos freres & même nos enfans dans l'ordre » de la Religion : toujours nous les aimerons & nous » les chérirons. Loin de nous la ſeule penſée du glai- » ve & de l'épée. La milice à laquelle nous ſommes » appellés, eſt purement ſpirituelle. De touchantes » & lumineuſes inſtructions, des exemples perſua- » ſifs, des prieres ferventes, une bienfaiſance douce, » prévenante, univerſelle & inépuiſable, voilà » principalement les armes de l'apoſtolat » (1) : Le politique, le génie tant ſoi peu pénétrant, demeurera toujours dans votre plan de tolerence, un plan ſecret de perſécution.

---

(1) Mémoire préſenté au Roi par l'Aſſemblée du Clergé de France de 1780.

Suppoſons, en effet, que le gouvernement l'adopte : ſuppoſons, qu'intimidé par vos preſſantes exhortations, il ordonne aux Calviniſtes de ſuſpendre leur culte, & à leurs Prédicans, de ſortir du Royaume, il faudra articuler, en même-temps, les peines que les Infracteurs devront ſubir : & qu'arrivera-t-il ? ce qui arriva à la révocation de l'Edit de Nantes. Les Capitaliſtes & tous ceux qui pourront réaliſer leur fortune, ſortiront du Royaume ; les autres reſteront en France avec leurs opinions. Ils ne célébreront pas leur culte, mais ils refuſeront de célébrer la nôtre. Ils attireront parmi eux des Prédicateurs étrangers. Ils ſe réuniront dans des lieux champêtres pour éviter d'être apperçus. Le myſtere ne ſera pas de longue durée. Les fauteurs découverts, il faudra les punir. On s'obſtinera à les pourſuivre, ils s'obſtineront à déſobéir. Les peines s'aggraveront, nos galeres ſeront répuplées ; les biens de ces proſcrits ſeront confiſqués ; des potences ſeront dreſſées, des buchers ſeront allumés ; & voilà comment, par une ſerie inévitable, vous ferez renaître toute l'horreur des perſécutions (1).

(1) Lorſque Louis XIV fit conſulter MM. les Evêques ſur la conduite qu'on devoit tenir à l'égard de ceux qu'on appelle *Réunis*, ils répondirent : « On a employé la force à » leur ôter leur Religion, & maintenant qu'ils n'en ont » plus aucune, n'eſt-il pas devenu néceſſaire de leur en » donner une de force » (Voy. encore Eclairſ. hiſt. ſur la révocation de l'Edit de Nantes, ſeconde Partie.

Ce n'eſt pas ici une conjecture idéale. Elle eſt fondée ſur l'attachement naturel qu'un peuple a pour ſes opinions religieuſes, lorſqu'on veut, ſur-tout, les contraindre à les abandonner : elle eſt fondée ſur ce qu'on vît à la fin du dernier ſiecle, ſur ce qu'on a vu au commencement de celui-ci, ſur ce que nous avons vu nous-même, & qui ſe trouve inſcrit, non ſeulement dans l'hiſtoire, non ſeulement dans tous les bureaux de l'adminiſtration, mais encore dans le ſouvenir de tout bon Frnçais.

Tout bon François fremit de ce temps d'horreur, où ſous prétexte de ramener à la foi, l'on vit une partie de Chrétiens opprimer inhumenaiment l'autre, & la contreindre par le glaive, lorſqu'elle devoit la ramener par des leçons & par des vertus : tout bon Français frémit encore du rôlle que vous jouates dans ces ſcènes de ſang & d'oppreſſion ! Si vous enviſagiez réellement les Calviniſtes comme *vos concitoyens*, *vos freres*, *vos enfans dans l'ordre de la religion* : ſi vous ne vouliez pas qu'on ſe ſervit contr'eux *du glaive & de l'épée*, pourquoi n'eſſayatez-vous pas de les défendre, en éclairant la religion de ceux qui les opprimoient ? Pourquoi ne pas leur dire : vous vous trompez ; ce n'eſt pas ainſi que le vrai Chriſtianiſme doit ſe répandre : *des touchates & lumineuſes inſtructions, des exemples perſuaſifs, des prieres fervantes ; une bienfaiſance douce, pénétrante, univerſelle & inépuiſable : voilà les armes de l'apoſtolat*, & par conſéquent celle des Souverains, lorſqu'ils veulent déployer leur zéle pour faire des conquêtes à

J. C. Mais eſt-ce là ce que vous avez fait ? Conſultez l'hiſtoire, conſultez votre cœur & jugez-vous

Ce qui ſemble d'abord vous avoir ſéduit, c'eſt un zele patriotique. Les Calviniſtes, ſelon vous, ſont des factieux, des incrédules, des hommes dangereux dans l'Etat. Quels titres ! quels outrages !... Ne craignez-vous pas de les reproduire encore ?... Vous flattez-vous encore d'en être crus ? Mais nous ne ſommes plus dans ce temps, où un charme magique ſembloit réunir toutes les opinions à la vôtre. Les circonſtances ont changé. Le Politique, comme le Philoſophe, ne s'en tient plus aveuglement à vos aſſertions. L'un & l'autre ont étudié l'hiſtoire des Calviniſtes, & voyez, Meſſieurs, ce qu'ils en ont dit (1).

Quant à leur réligion, ils ne ſont rien moins qu'orthodoxes ; mais je ſais que l'Evangile eſt pour eux un livre divin : Je ſais qu'ils admettent un Dieu qu'il faut craindre, & un avenir qu'il faut redouter : je ſais qu'ils vénérent pluſieurs de nos myſteres, & qu'ils

---

(1) Deux écrits modernes ont ſur-tout contribué à m'éclairer ſur cette matiere : un mémoire ſur le mariage des Proteſtans attribué à M. de Malheſerbes, Conſeiller d'Etat, & les éclairciſſemens hiſtoriques, dont j'ai déjà parlé, qu'on dit être la production d'un célèbre Academicien, nommé M. de Rhuliere ; oh ! qu'il ſeroit à deſirer qu'on puiſât dans ces ſources, toutes les fois qu'on veut ſe permettre de parler contre les Proteſtans.

prêchent la morale évangelique, avec autant de force & de pureté que nous. Or, que peut-on exiger de plus, ſi l'on juge leur doctrine dans ſes rapports avec le bien public? Les Anglois ne ſont-ils pas bons citoyens ſans croire au Pape? & faut-il, pour qu'un Etat ſoit heureux, qu'on y profeſſe rigoureuſement la religion Catholique? Ah! demandons aux ſectaires qui veulent habiter nos climats & jouir des bienfaits de notre légiſlation, qu'ils ſoient par ſyſtême amis de l'ordre & de bonnes mœurs; & s'ils reſpectent ces deux objets, que nous doit importer tout le reſte?

Le plan que vous indiquez emmeneroit tôt ou tard la déſertion des Calviniſtes; vous le prévoyez, Meſſieurs, & avec un calme qui m'étonne, vous ne témoignez même aucun regret ſur la perte de ſes ames, qui en s'éloignant de vous, s'éloigneroient pour jamais du giron de l'Egliſe. Le ſeul objet qui vous occupe, c'eſt de raſſurer l'Etat ſur l'émigration qu'il y auroit à craindre; & voici ce que vous oſez lui dire, pour eſſayer de l'endormir: « On ne cherchera pas ſans doute à balancer de ſi grands intérêts » par des ſpéculations ſur les avantages qui réſulteroient d'un nouvel ordre des choſes, en faveur » de la population du Royaume. Sommes-nous donc » à cet égard dans un Etat d'appauvriſſement & » d'indigence qui néceſſite des reſſources, juſqu'à » préſent ſans exemple dans la Monarchie? Combien d'autres moyens plus efficaces & moins dan-

» gereux ? Qu'une Adminiſtration équitable & douce » vivifie de plus en plus toutesles branches de l'agri- » culture & du Commerce ; que le luxe ſoit repri- » mé, la licence flétrie, les mœurs honorées, la » religion miſe en pratique & bientôt nous devrons à » la ſainte fécondité des mariages, une population » nombreuſe &. floriſſante ; des étrangers ſouvent » ſans principe & ſans conduite, comme ſans for- » tune & ſans induſtrie, offrent une proſpérité, » d'autant moins aſſurée, que la force d'un état » conſiſte moins dans le nombre, que dans la qualité » de ſes membres ; enfin quoique les hommes ſoient » les vraies richeſſes d'une nation, ce ſeroit les met- » tre à trop haut prix, même dans la balance poli- » tique, que de les acheter par le renverſement des » bornes anciennes (1) ».

Avec des tels principes, Meſſieurs, croyez-vous de montrer de l'amour pour la Patrie ? Je laiſſe au Gouvernement le ſoin de vous apprécier, ſous ce dernier rapport ; & je me borne à jetter un coup d'œil ſur l'intérêt que vous prenez, ou que vous ſemblez vouloir prendre, à la converſion des Calviniſtes.

Vous prétendez les ramener ; mais, de bonne foi, croyez-vous de réuſſir ? croyez-vous poſſible d'arracher à leur culte des hommes qui n'ont eu aucune

(1) Dernieres Remonſtranaes du Clergé, pag. 40 : on peut voir encore à ce ſujet le diſcours à lire.

part à la fciffion de leurs peres, qui fe font affermis dans leurs principes durant plus de deux fiecles, & qui ont outre cela le préjugé de la naiffance & le vice de l'éducation ? Ah ! vous pourrez bien, à la faveur des places, des diftinctions, des dignités, à l'aide même des penfions péuniaires, que vous fàvez offrir à propos, en entraîner quelques-uns ; mais ce ne fera que la lie de la fecte, & bien loin alors de l'abbatre, vous ne fervirez qu'à l'affermir.

Cet ouvrage offrit-il à vos yeux moins de difficulté qu'il n'en offre aux miens, le confommerez-vous jamais par le moyen que vous propofez ? Les Calviniftes feront-ils difpofés à vous entendre, fi vous commencez par leur faire enlever le droit facré de fervir Dieu à leur maniere ? Mais ignorez-vous ce que doit être un peuple qu'on ofe bleffer dans un endroit auffi fenfible, un peuple à qui l'on enleve fes inftructions, fes conducteurs, fes autels ? Ah ! il ne peut que s'indigner, qu'éclater avec fureur, que fe roidir contre fes tyrans ! Vous voulez me convertir, vous dira le Calvinifte, mais vous n'avez plus aucun droit fur mon cœur. L'oppreffion qui m'accable, & dont vous avez été les inftrumens, établit entre vous & moi une barriere infurmontable. Portez ailleurs des inftructions que j'abhorre. Miniftres cruels ! non, vous n'êtes pas les envoyés de J. C. ; J. C. étoit doux, prévenant ; il s'infinuoit dans les

cœurs ſans contraindre perſonne ; vous reconnoiſſez-vous à ces traits (1) ?

Si vous deſirez avec tant d'ardeur de convertir les errans, que ne déployez-vous votre zele, tant en faveur des deſcendans de Jacob, qu'envers les ſectateurs de Calvin ? s'égarant tous, quoique par des voies différentes, ne devroient-ils pas exciter également votre ſollicitude paſtorale ? Cependant vous laiſſez les Juifs dans la ſécurité la plus profonde : vous ne demandez ni qu'on reſtreigne leurs droits civils, ni qu'on proſcrive leurs Robins, ni qu'on renverſe leurs ſynagogues ; ils ont ſous vos yeux le droit de maudire le Redempteur des humains, & vous oſez lâchement vous taire, tandis que les Proteſtans qui le reçoivent comme nous, qui l'adorent comme nous, ſont conſtamment l'objet de vos plaintes & de vos cruelles compaſſions (2).

---

(1) « Il eſt prouvé, ce me ſemble, dit encore M. de » Bretueil, dans ſon rapport, & de maniere à convaincre » la piété la plus craintive, le zele le plus intolérant, que » le moyen dont on uſa pour la converſion des Calviniſ- » tes, pendant la premiere moitié du regne de Louis » XIV. ont produit plus de converſions que les rigueurs, » & que ce ſont au contraires les rigueurs qui ont fait » échouer une entrepriſe ſi heureuſement commencée ». Eclair. hiſt. ſur les cauſes de la révocation de l'Edit de Nantes, ſeconde part., pag. 134.

(1) Ce ne ſont pas ſeulement les Juifs qu'on tolere en France ; mais encore les Anabatiſtes & les Luthériens.

Expliquez moi, Meſſieurs, cette différence : eſt-ce que tous les errans ne ſont pas des hommes ? Eſt-ce que vous devez uſer de prédilection dans le zéle que vous deployez pour les ramener ? Ce n'eſt pas cela, me diſoit un homme inſtruit dans tous les detours de votre politique, les Juifs ſeroient pourſuivis, avec autant de chaleur que les Proteſtans, ſi l'on avoit à craindre qu'il leur fut également facile de ſe donner des Sectateurs. Fort bien, lui dis-je, ce n'eſt donc pas le ſalut des ames qui les occupe, mais le deſir de conſerver leur domination, leur empire ? C'eſt cela même, ajouta-t-il, mais pour ne pas deplaire à ces Meſſieurs, il faut dire que c'eſt du vrai zéle.

Ah ! ne le faites-pas ſuſpecter, ce zéle, en lui donnant trop d'étendue. La charité, Meſſieurs, a des bornes dans ſon exercice. Vous pouvez, vous devez même vous intéreſſer au ſalut des errans : les rechercher, les prévenir, les inſtruire ; combattre avec douceur leurs illuſions & leurs préjugés ; les attirer par ces cordeaux d'amour qui peuvent ſeuls enchaîner les ames ; mais ſi le charme de la perſuaſion eſt rompu, s'ils refuſent de vous obeir, ou de vous entendre, vous avez tout fait, & votre conſcience eſt dechargée. Pourquoi vouloir enſuite les vexer & les contraindre ? Dieu vous a-t-il donné une force coactive ? Avez-vous quelque droit ſur les Proteſtans qui exiſtent de nos jours ? Vous enviſagent-ils comme

leurs chefs ſpirituels ? Se ſont-ils jamais mis ſous votre houlette ? D'ou vient donc cette apre ſollicitude que vous manifeſtez pour leur converſion ? Ils s'égarent, dites-vous : que vous importe ! Devez-vous être injuſtes, pour paroitre bienfaiſans ? Ah ! Si quelqu'un procédoit ainſi envers vous ; s'il oſoit vous nuire, ſous prétexte de vous ſervir, ne croiriez-vous pas qu'il vous trompe, & qu'il s'occupe bien plus de ſes intérêts que des vôtres.

On peut donc ſuſpecter le zéle que vous manifeſtez pour la converſion des errans ; mais en eſt-il de même de celui que vous montrez pour la Réligion ? La Réligion, dites-vous, eſt confiée à notre vigilence : nous devons empecher qu'elle ne s'efface, qu'elle ne s'altére dans l'eſprit des hommes ; & elle le feroit, tôt ou tard, ſi l'erreur dreſſoit jamais des Autels a côté des ſiens (1).

Ce beau mouvement me ravit ! j'aime que vous vous produiſiez ſous ce grand point de vue ; ſur-tout lorſque la France vous accuſe d'avoir perdu l'eſprit de votre état, de trainer dans vos Palais une ſomptueuſe indolence, de négliger le ſoin des ames, pour vous occuper de vos intérêts ou de vos plaiſirs ; mais voulez-vous à cet égard convaincre votre ſciecle ? Commen-

(1) Cette conjecture n'eſt nullement fondée, ſur ce qui ſe paſſe à Straſbourg, en Hollande, dans les divers lieux de l'Europe où nous ſommes mêles avec les Proteſtans ; quel cas alors peut-on en faire ?

cez par l'édifier : retranchez du milieu de vous tout ce qui choque l'opinion publique ; ſans quoi vous laiſſerez toujours à penſer, ſi c'eſt par zéle pour la Réligion, ou par zéle pour vos intérêts propres, que vous excitez des tempêtes contre les errans.

Permettez-moi de vous le dire, Meſſieurs, je n'aime pas que vous nous inſpiriez des craintes ſur la deſtinée de la Réligion. Je vous en conjure même n'inciſtez pas ſur cette idée. Vous vous compromettriez eſſentiellement : vous joueriez un rôle, fait pour les Caïphes, & non pour des prélats tels que vous : vous ſembleriez dire à la nation aſſemblée : vous n'y entendez rien : ſi vous laiſſez faire ces ſectaires, tout le monde croira en eux, leurs inſtructions l'emporteront ſur les nôtres. Ils convertiront le peuple, les Magiſtrats, les Guerriers, les politiques, le ſacerdoce même ; nos Autels ſeront renverſéz : nous ſerons perdus & la nation peut-être (1).

Le Catholiciſme eſt ebranlé ! voulez-vous donc inſi-

---

(1) Joann. Cap. XI.

C'eſt ce qu'a dit, avec auſſi peu de prudence que de raiſon, l'auteur du diſcours à lire : « De là, Sire, réſultera » la déſertion de cette multitude innombrable des Catho- » liques, interieurement mécréans, mais pour qui l'unité » de Réligion étoit un frein qui les enchaînoit extérieure- » ment, dès-là une apoſtaſie générale qui commencera » par les Laiques, gagnera inſenſiblement les Prêtres » même & les Religieux, &, joſe le dire, peut-être juſqu'aux *Evêques* » pag. 123.

nuer, qu'il ne ſauroit ſe défendre par ſa propre énergie? Mais où eſt la politique, où eſt la verité dans une pareille aſſertion? Ah! ſi vous perſuadez quelques petit genies, ce ne ſera pas du moins ceux qui ſavent penſer: ceux qui connoiſſent la Réligion, ſont convaincus qu'elle eſt inébrenlable; que l'héréſie & l'incrédulité ont beau s'agiter au tour d'elle, elle ſe jouera de leurs effort comme de leur audace (1): mere de tous les cultes chrétiens exiſtans de nos jours, elle ſera toujours, *la plus raiſonnable & la ſeule conſéquente.* Elle a en ſa faveur, ſon origine, la perpetuité de ſa durée, la ſucceſſiou de ſes Pontifes, le titre, la poſſeſſion, l'appui du Trône, & par-deſſus tout cela, des dogmes ſi ſublimes, une morale ſi pure, un culte ſi majeſtueux, qu'il eſt impoſſible qu'on puiſſe jamais lui en préférer une autre.

Qu'avons-nous à craindre ſur-tout du rejetton de Calvin; de cette Secte naiſſante, notée de rebellion par nos Conciles, qui n'a aucun centre d'unité, qui laiſſe les objets de la foi, s'il faut ainſi dire, à l'arbitraire, qui ne fixe le peuple que par un culte ſimple, qui n'eſt conduite que par des Paſteurs ſans miſſion, & dont le culte mis, un jour, ſous les yeux de la loi, ne ſera jamais protégé par elle.

Ah! ſi la vérité que vous préchez n'étoit pas capable

---

(1) Et portæ inferi non prævalebunt adverſus eam. Matth. cap. 16.

de

de ſe défendre par elle-même ! Jeſus-Chriſt, les Apôtres, les premiers ſiécles de l'Egliſe auroient-ils oſé établir des ſanctuaires à côté des autels profanes, conſacrés aux faux Dieux ? n'auroient-ils pas craint, que, le Paganiſme établi, accrédité, faſtueux, n'eût étouffé à la longue, le germe naiſſant de la foi Catholique ? Cependant le Chriſtianiſme triomphe : il triomphe de l'ignorance du peuple, de la fourberie des Prêtres, de l'orgueil des Philoſophes, de la tyrannie des Courtiſans ; & ſi c'eſt là ce que fit la timide vérité, contre l'erreur armée, que ne doit pas faire aujourd'hui la vérité armée, contre l'erreur timide, & s'il faut ainſi dire enchaînée ?

Ceſſez donc de nous effrayer ; ce rôle ne convient ni à votre rang, ni à notre ſiécle. Nous ſavons, quoiqu'on en diſe, que le Calviniſme peut ſubſiſter en France, ſans que nous en ſoyons pour cela, ni moins orthodoxes, ni moins zélés. Éclairez-nous par des bons Livres, donnez-nous des Prêtres inſtruits, édifiez-nous par vos mœurs, encouragez-nous par votre exemple, ſoyez à la tête de vos Dioceſes, ce que les premiers Peres de l'Egliſe étoient à la tête de leurs troupeaux ; & donnant alors un nouveau luſtre à la Religion, vous rendrez ſes fondemens inebranlables, ſes attaques même plus terribles, lorſqu'elle agira contre l'erreur.

Or, ſi le plan que vous propoſez, n'eſt fondé, ni ſur le bien public, ni ſur le déſir de ramener les Calviniſtes, ni ſur l'eſpoir de concourir au maintient de la Religion, qu'eſt-ce qui a donc pu vous le ſuggerer ?

L'intérêt perſonnel, Meſſieurs, qui eſt, depuis quelques ſiécles, le centre excluſif de vos ſoins, de vos travaux, de vos négociations & de vos ſollicitudes. Vous avez tant acquis dans le monde Chrétien, que vous craignez qu'on ne s'effraie du coloſſe de votre grandeur, & que la main ne ſe permette de l'abattre, lorſque l'œil l'aura meſuré.

Déjà vous avez vu, avec inquietude, les progrès de l'eſprit humain, parce que dans un ſiécle de lumiere, vous maîtriſez moins les eſprits à votre gré.

Par une ſuite de ce principe, le Calviniſme doit vous inſpirer quelque ombrage : vous devez craindre, non ſes dogmes, mais ſa diſcipline : vous devez craindre le parallele qu'on fera de ſon ſacerdoce avec le vôtre. Quelle différence, en effet ! il eſt circonſcrit dans le ſpirituel ; & vous n'êtez occupez qu'à d'objets d'aminiſtration : il a des revenus modiques; & vous, des richeſſes immenſes : il offre la ſimplicité des premiers ſiécles de l'Egliſe ; & vous, tout le faſte des Potentats : il a aſſez d'autorité pour être utile ; & vous en avez trop pour ne pas en abuſer : il dépend d'un corps, qui juge ſes fautes ; & vous, par le deſpotiſme dont vous jouiſſez, vous bravez dans mille cas les arrêts que vous devriez craindre : en un mot, il eſt à ſon devoir, & vous négligez les vôtres.

Voilà, Meſſieurs, le parallele qui vous effraie, & qui doit réellement vous faire trembler, puiſqu'il jettera, tôt ou tard, une lumiere terrible ſur les abus conſacrez parmi vous. Mais eſt-ce la faute du Gouver-

nement ? Et pouvez-vous eſperer qu'il immole à vos vues ſecretes, l'intérêt politique, les principes de la raiſon & les droits ſacrés de la nature ? Ah ! produiſez-vous avec votre plan de tolérance, au milieu de la Nation aſſemblée ! dites à ces défenſeurs de la juſtice, ce que vous expoſiez à Sa Majeſté dans vos dernieres remonſtrances : ils ne tarderont pas de vous répondre : y penſez-vous, auguſtes Prélats ! quel piege ſi groſſier oſez-vous nous tendre ! quoi, vous éveillez de nos jours, dans ce ſiécle de lumiere, les cris du fanatiſme expirant ! quoi, vous avez rendu les Calviniſtes à l'État, en déclarant que vous ne les enviſagez plus comme de *nouveaux convertis*, & vous voulez encore vous mêler de leur deſtinée ! quoi, vous propoſez de ſéparer leur état religieux, de leur état civil, lorſque vous devriez nous avertir vous même, de ne jamais admettre pour citoyen, des hommes ſans religion ; Quoi vous ventez votre amour pour la Patrie, & vous oſez encore nous induire à lui déchirer le ſein ? Miniſtres lâches ou inconſéquens ! laiſſez dans les ténébres, un ſyſtême qui n'eſt plus fait pour voir le jour ! il choque tous les principes. Il nuit à la Religion en en retardant les progrès. Il décele en vous une piété farouche & un zéle barbare. Il eſt le triomphe de l'héreſie & la honte du Clergé romain !

Ne vous expoſez-pas à ce reproche, Meſſieurs, abandonnez une erreur que vous avez trop long-temps adoptée. Entrez enfin dans le génie de l'Evangile ; ſoyez ſimples, doux, affectueux, tolérans ; & alors vous

inſpirerez la confiance, vous gagnerez les cœurs, vous maîtriſerez les opinions, vous fairez des conquêtes, & des conquêtes d'autant plus précieuſes, qu'elles ſeront l'ouvrage de la vérité, & non le fruit de la contreinte.

Un zéle pur & ſincere m'a inſpiré ces réflexions : il a fait plus, il m'a donné le courage de vous les communiquer. Daignez les peſer & me juger enſuite. Si elles vous perſuadent, j'aurai rempli mon deſſein; dans le cas contraire, je gémirai profondement ſur l'erreur qui vous a ſéduits. Je ne ceſſerai de l'éclairer & de la combattre : je m'éleverai même, s'il le faut, au-deſſus de vos murmures; car je vous eſtime, je vous honore; mais j'eſtime & j'honore encore plus la vérité.

Je ſuis avec reſpect.